

RÉSUMÉ DE RECHERCHE PAR DES EXPERTS

Examen de la recherche – Les crimes haineux

*Préparé par Dr. Sara K. Thompson
Criminologie, Université Ryerson*

Les crimes haineux représentent seulement 0,1 % de l'ensemble des actes criminels déclarés par la police au Canada (Moreau, 2020). Pourquoi donc voyons-nous un nombre croissant de services de police qui accordent une priorité opérationnelle à la prévention et au contrôle des crimes haineux?

Afin de répondre à cette question, j'ai étudié des statistiques et rapports techniques canadiens pertinents, ainsi que certains projets de recherche axés sur les crimes haineux et les interventions policières.

Que nous indiquent les recherches?

Entre 2014 et 2017, les crimes haineux déclarés par la police au Canada ont connu une croissance constante, passant du niveau le plus bas à 611 actes criminels en 2014 à celui le plus haut à 878 actes criminels en 2017. En 2018 (l'année la plus récente pour laquelle des données sur les taux de criminalité sont disponibles), le nombre de crimes haineux déclarés par la police a diminué de 13%, pour un total de 780 incidents. Toutefois, à l'exception de l'année 2017, le nombre de crimes haineux déclarés en 2018 était plus élevé que pour toute autre année de la dernière décennie (Moreau, 2020).

Entre 2014 et 2018, la race/l'ethnicité était la motivation la plus courante pour les crimes motivés par la haine ou les préjugés (représentant, en moyenne, environ 46% des crimes haineux déclarés), suivi de la religion (environ 36% des actes criminels rapportés), de l'orientation sexuelle (environ 11% des actes criminels déclarés), et d'« autres » sources de motivation (environ 6% des actes criminels déclarés).

L'on prévoit que la population canadienne sera de plus en plus diversifiée au cours des prochaines années, ce qui mène certains chercheurs à prédire une croissance continue des incidences de crimes haineux au fil du temps. Puisque ces actes criminels n'ont pas uniquement une incidence sur les victimes individuelles mais aussi sur les collectivités et la société en général, ces crimes sont devenus une source de préoccupations sociales et politiques importantes au Canada. De plus en plus, les services de police sont appelés à enquêter, sensibiliser et réduire les répercussions directes et résiduelles associées aux crimes haineux.

Des considérations supplémentaires

Nonobstant les taux de croissance actuels et prévus inquiétants en matière de crimes haineux, les projets de recherche indiquent que la majorité des victimes d'actes motivés par la haine (soit environ deux tiers) ne déclarent pas leur victimisation à la police et ce, pour diverses raisons. Ainsi, il faut comprendre que les données sur les crimes haineux déclarées par la police ne représentent qu'une estimation prudente du taux réel d'incidents de crimes haineux au Canada. Il est important de déployer des efforts pour accroître le taux de déclaration puisque les crimes haineux peuvent impliquer des comportements à caractère particulièrement violents et agressifs, causer des traumatismes aux victimes, à la famille, et aux ami(e)s, et accroître la peur de devenir une cible pour des actes criminels futurs. De plus, la situation pourrait s'aggraver et générer des représailles.

Il est également important que les crimes haineux soient rapportés à la police afin de s'assurer que les opérations puissent être étalonnées pour correspondre à l'ampleur de la problématique. Ainsi, les agences policières seront davantage en mesure d'identifier et d'intervenir lorsque de telles situations se présentent. À l'heure actuelle, les unités policières luttant contre les crimes haineux au Canada (ainsi que dans d'autres pays) manquent de ressources, en grande partie en raison du faible taux de déclaration. Ceci nuit à la capacité des services de police d'intervenir rapidement et efficacement afin de gérer les crimes haineux, appuyer les victimes, et dissuader les délinquants potentiels.

Répercussions pour la pratique

Au cours des dernières années, les efforts de la part des services de police à travers le Canada se sont intensifiés pour faciliter l'identification, la déclaration et les poursuites liées aux crimes haineux. En ce moment, 14 sur 20 des plus grands services de police municipaux au Canada ont des agents et/ou des unités qui s'occupent spécifiquement des crimes haineux. De plus, ils offrent de la formation sur les actes criminels motivés par la haine et les questions connexes qui sont de plus en plus fréquents. Afin d'aborder la problématique de la sous-déclaration des crimes haineux, un nombre croissant de services de police ont développé des mesures innovatrices pour favoriser la déclaration des actes motivés par la haine, y compris des projets axés sur l'engagement communautaire, le partenariat et l'éducation. Ceux-ci sont accompagnés de protocoles conçus pour apaiser les craintes et rassurer les collectivités victimisées au lendemain des actes criminels et des incidents motivés par la haine (pour des exemples, veuillez consulter Thompson, Ismail & Couto, 2020).

Les dommages causés par les crimes haineux exigent une attention particulière de la part des organismes d'application de la loi. Bien qu'il soit important de miser sur les enquêtes et les poursuites des délinquants, les recherches démontrent la valeur des services policiers axés sur la collectivité et le réconfort pour les victimes et leurs communautés. Les avantages d'une approche conjuguant l'application de la loi au soutien communautaire sont l'augmentation des sentiments de sûreté et de sécurité au sein des collectivités éprouvées ainsi que des niveaux de satisfaction et de confiance accrus quant à la qualité des services policiers offerts. Ces résultats sont généralement associés à une croissance de la légitimité perçue de la police et du taux de déclaration des actes criminels en général.

Références principales

Moreau, Greg. (2020). Police-reported Hate Crime in Canada, 2018. Juristat 85-002-X. Accessible à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2020001/article/00003-eng.pdf?st=2dAYh6bY>

Thompson, Sara, Feras Ismail & Joe Couto. (2020). *Hate/Bias Crime: A Review of Policies, Practices and Challenges*. Préparé pour l'Association ontarienne des chefs de police (AOCP), en collaboration avec le comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Disponible sur le site internet de l'AOCP en mai 2020.